

L'info de la municipalité de Les Hauteurs

Bonjour

Au conseil du mardi le 1 mars, nous avons discuté d'une rencontre avec l'Âge d'Or de Les Hauteurs. L'Âge d'Or nous a demandé un don de 2000\$ pour le fonctionnement de l'organisme. Le moment est donc choisi pour réorganiser le fonctionnement de nos organismes qui sont : l'AFÉAS, Les Fermières et l'Âge d'Or. La rencontre s'est tenue mercredi le 9 mars 2011 pour l'Âge d'Or. D'autres rencontres sont prévues avec l'AFÉAS et Les Fermières et le Partage le 21 Mars.

Comme vous savez certainement, la municipalité de Les Hauteurs désire se doter d'une bibliothèque de qualité à un coût raisonnable. Pour ce faire, nous avons étudié différentes possibilités et voici les conclusions :

- Nous sommes propriétaire de ce qu'on appelle communément le Partage. Le bâtiment sert actuellement à héberger, l'AFÉAS, Les Fermières et le comptoir de vêtements.
- Nous désirons que Les Fermières et l'AFÉAS soient transférés au local de l'Âge d'Or pour libérer le premier étage du Partage. Pour ce qui est du comptoir de vêtements, celui-ci serait relocalisé dans le sous-sol du bâtiment.

Pourquoi ce bâtiment ?

L'édifice appelé la Partage qui est la propriété de la municipalité a de gros avantages pour devenir la bibliothèque municipale :

1. Si vous ne le saviez pas, le bâtiment est une école à classe unique qui a été érigé en 1953. La commission scolaire nous a transféré le plan du bâtiment à une certaine époque. La lecture du plan montre que les chevrons de la toiture sont autoportant ce qui nous permet de défaire l'ensemble des cloisons intérieures pour en faire une salle complète d'environ 800 pieds carrés sans coût excessif et peut être sans construction.
2. La partie arrière du bâtiment donne sur la cour de l'école. Après rencontre avec la direction de l'école, ils sont intéressés à ouvrir la clôture arrière pour que les élèves aient un accès direct sans passer par les rues.
3. Actuellement, les coûts de fonctionnement du bâtiment sont déjà inscrits dans le budget de la municipalité (On les payes déjà), ce qui veut dire qu'on minimise les surprises en termes de nouveaux coûts.
4. Les coûts d'aménagement du bâtiment sont au minimum : Vérifier l'électricité et la plomberie, refaire les surfaces intérieures, aménager les accès (arrière pour l'école et avant pour les gens de Les Hauteurs) sans se lancer dans une grosse construction.
5. Maximise l'utilisation des bâtiments tout en créant une force d'animation intéressante pour la municipalité qui est le regroupement dans le même local de l'Âge d'Or, l'AFÉAS et Les Fermières.

C'est quoi une bibliothèque aujourd'hui ? Les bibliothèques ne sont pas ce que vous avez connu ! Naturellement elles prêtent des livres mais elles occupent aussi d'autres créneaux qui sont l'accès à l'Internet et son apprentissage, apprentissage de la lecture et l'écriture pour ceux qui en sentent le besoin, l'exposition d'œuvres d'artistes (peintures, sculptures, travaux de tissages, etc), le prêt de vidéos et disques, etc. C'est un lieu dynamique ouvert sur la connaissance du monde...

Maison des jeunes Gaëlle Toanen

La maison des jeunes organise une partie de sucre qui se tiendra à la Maison des jeunes le samedi 16 avril à compter de 14h30. L'équipe d'animation se fera un plaisir de vous faire visiter son local et vous informer sur le projet MDJ.

Prenez note des journées de fermeture de la Maison des jeunes pour ce mois-ci : samedi le 9 avril nous sommes en activité de financement et le samedi le 23 avril, congé de Pâques.

Chemins d'hiver

Une fois par année, le conseil doit faire un rapport des activités qui ont eu lieu dans la municipalité. Plutôt d'attendre la fin de l'année dans le cas du déneigement, nous allons essayer de vous informer de la grande opération immédiatement lorsqu'elle se termine. Nous allons présenter des indicateurs pour les coûts des travaux relatifs aux chemins d'hiver (garage, déneigement) en comparaison des périodes 2009-2010 et 2010-2011. L'ensemble sera publié dans le journal du mois d'avril ou mai selon que la neige cessera. De plus, je vous informe que monsieur Nelson Soucy a démissionné du garage le 16 mars 2011. Actuellement, ce sont Jacques Richard et Steeve Michaud avec l'appui d'André Bernier qui font le travail pour la fin de la saison hivernale 2011.

Réunion de travail pour les membres du conseil

Comme vous le savez certainement, avec le nombre de dossiers que nous avons au conseil municipal, il est impératif de se réunir plus qu'une fois par mois. Maintenant, il y a une réunion de travail pour les conseillers qui se tient une semaine avant la réunion officielle du conseil mensuel. Le but n'est pas de cacher des choses, mais d'être mieux outillé pour la réunion du conseil. En effet, il est difficile de répondre à des interrogations lorsqu'on en est saisi du dossier le lundi matin, jour de la réunion du conseil ou lors de la réunion du conseil le soir. De plus, le dossier égouts et aqueduc demande qu'on prenne le temps d'en discuter en privé, étant donné le coût des travaux pour avoir la meilleure décision pour tout le monde. On doit regarder toutes les solutions possibles avant, pas après! Pour la Firme d'Ingénieur, il n'y a pas de problème, ils attendent les ordres. C'est à nous au conseil de préciser la direction à prendre. Nous sommes en présence d'une réglementation précise sur la qualité de l'eau potable et il y a des choses que le Ministère ne permet pas. Exemple : Les puits de surfaces pour l'alimentation en eau potable d'une municipalité. Avec l'enquête, nous avons maintenant un portrait du village qui nous aide un peu plus.....

Nouveau service à la population de Les Hauteurs

Je vous informe que je suis nouvellement diplômé (le maire) pour célébrer les mariages civils pour la municipalité. En effet, une formation est donnée aux élus par la Fédération Québécoise des Municipalités pour célébrer le mariage civil dans sa municipalité. J'ai donc suivi la formation pour offrir le service aux membres de la communauté si le besoin est présent. La dernière étape consiste en une résolution du conseil pour que le tout soit légal. Une discussion à ce sujet aura lieu lors du conseil du 4 avril 2011. Le mariage civil ou à l'Église est un choix individuel des personnes qui contractent une union et nous n'avons aucun commentaire à faire sur ce choix.

Le mariage civil est de plus en plus fréquent, car les personnes qui ont déjà été mariées et qui sont divorcées ne peuvent pas se remarier à nouveau devant l'Église. En outre, le mariage civil célébré par un officier de justice (greffiers) se fait généralement au Palais de justice alors que le mariage civil par les célébrants municipaux (Maire) peut être célébré à l'endroit choisi par les futurs mariés à l'intérieur de la municipalité : Résidence, endroits de villégiatures. Etc.

Rappel

Si vous désirez publier dans le journal, veuillez m'en informer le plus tôt possible ou informer Madame Diane Bernier. J'essaie de l'écrire pour le 15 du mois. Noël

Lambert 418-798-4356 ou unoel.lambert@globetrotter.net

